



Placement de mes enfants, enquête en cours

Par **andrea12345**, le **01/06/2015** à **19:58**

Bonjour,

Ma femme a porté plainte contre-moi d'une manière mensongère, elle a dit que j'étais violent avec elle et nos enfants.

Peu de temps après, elle a regretté et nous nous sommes remis ensemble, mais nos enfants ont été placés jusqu'à ce jour puisqu'il y a une enquête en cours. Ma femme est actuellement en psychiatrie pour des problèmes de santé et malheureusement nous n'arrivons plus à cohabiter.

Je voulais savoir, pour la garde de mes enfants, sachant que ma compagne n'est plus capable de s'en occuper est-il mieux pour moi, ou plus avantageux, de demander leur garde maintenant, avant le divorce, donc plus facile d'avoir la garde ou après le divorce ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **02/06/2015** à **07:34**

Bonjour,

Vous êtes mariés ou non ? En effet, vous parlez de votre femme, puis de votre compagne et enfin de divorce. Qu'en est-il exactement ?

Par **andrea123**, le **02/06/2015** à **08:04**

Veillez m'excuser de ma maladresse , nous sommes actuellement mariés , mais nous avons le projet de divorcer.

Ma question est la suivante :

Est-il avantageux pour moi de demander la garde avant le divorce (le juge me donnera-t'il la garde automatiquement si je ne suis pas divorcé vu l'état de santé de ma femme) ou après le divorce ?

Sachant que ma femme est d'accord pour que je les prenne.